



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Sécurité des secours hélicoptérés dans les Alpes-de-Haute-Provence

Question orale n° 344

Texte de la question

Mme Sophie Ricourt Vaginay attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la sécurité des secours hélicoptérés dans les Alpes-de-Haute-Provence. Le département des Alpes-de-Haute-Provence, le plus vaste de la région Sud, est un territoire de montagne où les secours terrestres peinent à répondre efficacement à l'urgence, du fait de l'éloignement, du relief et de l'enclavement de nombreuses communes. Depuis 2020, l'hélicoptère de la section aérienne de gendarmerie de Digne-les-Bains, le Choucas 04, assure des missions vitales : secours en montagne, interventions médicalisées d'urgence, transferts interhospitaliers. Il est le seul moyen aérien permanent à disposition sur ce territoire étendu. En 2023, cet appareil a permis 473 missions de secours, dont 97 médicalisées par le SMUR. Ces chiffres traduisent une pression opérationnelle constante. Or cet hélicoptère doit prochainement être immobilisé pour une maintenance de longue durée, sans qu'aucune solution de remplacement pérenne ne soit annoncée. Pourtant, de nombreux départements disposent de plusieurs appareils, là où les Alpes-de-Haute-Provence n'en comptent qu'un seul. Il paraît indispensable d'affecter temporairement au moins un hélicoptère supplémentaire le temps de cette grande visite. Cette situation menace directement la continuité des secours sur ce territoire alpin, où ni les hélicoptères des départements voisins ni les moyens terrestres ne permettent une intervention dans des délais compatibles avec l'urgence vitale. Elle lui demande ainsi quelles dispositions il prévoit pour garantir la continuité des secours aériens durant l'immobilisation du Choucas 04, mais souhaite aussi savoir s'il envisage de renforcer durablement les moyens hélicoptérés dans les zones de montagne, en commençant par les Alpes-de-Haute-Provence.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Ricourt Vaginay](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (2^e circonscription) - UDR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 344

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 avril 2025](#)